

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Laurence BERTRAND, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Isabelle DESSERY, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR, Fabrice LOCMONT

Absent excusé : Philippe FERCOT

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 16

A été élue secrétaire de séance : Madame Laurence BERTRAND

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES COMMUNALES RUE DU MUGUET**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées pour ces travaux sur le réseau d'eaux pluviales.

✓ **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE – SOCIETE ERODE – VERBERIE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable sur le dossier.

✓ **DECISIONS MODIFICATIVES ET VIREMENTS DE CREDITS**

Afin de reverser la somme de 476 260 € au SEZEO, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2024

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/ Article	Libellé	Montant	Chapitre/ Article	Libellé	Montant
014/7398	Reversement, restitutions et prélèvement divers	+ 97 000	731/73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 97 000

✓ **REMBOURSEMENT LOCATIONS DE SALLES**

La demande de Madame Chloé SILINSKI ayant été adressée le 8 novembre 2024, l'assemblée, avec 15 voix pour et une abstention accepte la demande de remboursement partiel, qui s'élève à 119 €.

L'assemblée, à l'unanimité, accepte la demande de remboursement de Monsieur Gaël GRACZYK d'un montant de 170 €.

✓ **ACQUISITION DE PARCELLES**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'accepter d'acquérir la totalité des parcelles cadastrées section C n° 279, 331, 332, 528, section D numéros 680, 731, 749, 796, 798, 1115, 1279, 1364, 1371, section ZE numéros 38 et 39, en complément de la parcelle AC n°11 pour une contenance totale de 11 a et 02 ca, au prix total initialement prévu dans la DIA de 24 244 euros,
- D'accepter la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

✓ **MISE EN CONFORMITE DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE L'ANNUALISATION DES HEURES DE TRAVAIL DU SERVICE ANIMATION ET DES ATSEM**

Conformément à l'avis du Comité Social Territorial en date du 12 décembre 2024, l'assemblée, à l'unanimité, adopte les propositions présentées.

Longueil Sainte Marie, le 17 janvier 2025

Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY

